

Deux types de formations sur la loi du 7 janvier 2022 sont disponibles :

1. Formation pour contrôleurs techniques en accessibilité
2. Formations sur mesure

1. La formation des contrôleurs techniques en accessibilité, organisée par Info-handicap, est indispensable pour les professionnels de la construction souhaitant délivrer des certificats de conformité. Cette obligation concerne ceux qui ne sont pas architectes inscrits à l'OAI en tant que membres obligatoires, ainsi que d'autres professions non mentionnées au [paragraphe \(1\) et \(2\) de l'article 9 de la loi](#). La formation, d'une durée de trois jours, comprend une session dédiée à la législation et aux règlements, animée par l'architecte de l'ADAPTH. [Pour plus d'informations, veuillez consulter le site d'Info-handicap](#).

2. L'ADAPTH propose des formations sur mesure, d'une durée de six à huit heures, destinées aux bureaux d'architectes ou d'ingénieurs, aux services techniques des communes, etc. Ces formations se déroulent généralement dans les locaux des demandeurs. De 2023 à juillet 2024, 84 formations ont été dispensées à 46 sociétés ou communes, touchant un total de 1105 personnes. Ce service est payant et un montant forfaitaire est facturé en fonction du nombre d'heures de formation demandées. Si vous êtes intéressé, vous pouvez demander une offre via le [formulaire de contact](#).